

Métiers de la coiffure

RNCP20687 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTS — Brevet de technicien supérieur
Code(s) NSF	336
Formacode(s)	42050
Code(s) ROME	L1501, D1202, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Dans le cadre des différents types d'entreprises, le technicien supérieur en « Métiers de la coiffure » peut assurer les fonctions suivantes :

- Expertise et conseils scientifiques et technologiques,
- Gestion, management,
- Définition et mise en œuvre de la stratégie commerciale.

Cette profession demande de suivre de façon permanente l'évolution des produits, des techniques et l'apparition de nouveaux matériels. Le technicien supérieur assure une veille permanente dans les domaines relevant du secteur de la coiffure (normes, réglementation européenne, évolution du marché, ...). De même il est nécessaire qu'il porte une attention particulière aux questions d'allergie professionnelle et de prévention ainsi qu'aux évolutions sociologiques de la clientèle.

L'action de ce professionnel s'exerce conformément aux règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

Les choix et les actions du professionnel s'inscrivent dans le respect de la législation en vigueur, la prise en compte de la politique de développement durable et d'une démarche qualité.

Les responsabilités du technicien supérieur sont définies selon sa position dans la structure. Il peut exercer ses activités en autonomie totale ou partielle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du BTS Métiers de la coiffure est un technicien hautement qualifié dans le secteur de la coiffure. Il possède un haut niveau scientifique et technique ainsi que la maîtrise d'au moins une langue étrangère. Il est en relation avec une clientèle de particuliers et de professionnels et ses activités s'inscrivent dans une démarche qualité. Il assure les fonctions d'expertise, de conseils scientifiques et technologiques, de gestion, de management, de définition et de mise en œuvre de la stratégie commerciale.

Ce technicien :

Conçoit et met en œuvre des techniques professionnelles

Assure une veille permanente dans les domaines de la coiffure (normes, réglementation...)

Elabore des protocoles innovants en termes de prestations et de services

Conseille et vend des produits, des services et des matériels

Elabore le projet d'exploitation et/ou du business plan, en assure le suivi et son éventuelle adaptation
Participe à la gestion de l'entreprise et à la mesure de ses performances
Gère et encadre le personnel
Participe au lancement de produits, de matériels et de services
Développe la relation de services
Gère et développe le « portefeuille clients ».

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Salons ou entreprises de coiffure ;
Entreprises de distribution de produits capillaires et de matériels ;
Entreprises de fabrication et de commercialisation de produits capillaires et de matériels.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chef d'entreprise, responsable de salon, responsable de réseau, responsable de points de vente, manager, conseiller expert, évaluateur, conseiller-formateur, marchandiseur, développeur (à l'échelon régional, national, international), assistant directeur artistique, technico-commercial, responsable commercial.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 943 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en services aux personnes (48 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens · tension 5/5 (Très élevée) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	43 720
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés T0X60 — Coiffeurs, esthéticiens U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Universitaires, enseignants, professionnels

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 400 €
Selon la branche	7 201 € – 7 500 €
Prise en charge	Branches concernées
7 400 €	Valeur par défaut · 207 branches
7 500 €	CPNE chimie, CPNEF de la Branche des organismes de formation, CPNEFP des commerces de gros
7 300 €	CPNE-FP de l'Esthétique, CPNEFP de la coiffure et des professions connexes
7 201 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2022
Date de dernière délivrance possible	31/08/2022

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP37963

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20687/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	92
Montant total engagé	186 607 €
Coût moyen par dossier	2 028 €
Durée moyenne	370 h
Période	04/2020 – 05/2023
France compétences	78 %
Reste à charge titulaire	18 %

Régions	2 %
France Travail	1 %
OPCO	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.